

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Vista Wegenverf 752

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vernis à utilisation (non) professionnelle. Pour plus information s.v.p. referez à la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

VISTAPAIN T B.V.

Rue : Reflectiestraat 20

Code postal/Lieu : 2631 RV Nootdorp

Téléphone : 0031 (0)70 369 4141

Contact pour informations : info@vistapaint.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

Belgie Antipoisoncenter / Antigifcentrum / Centre Antipoisons / Antigiftzentrum +32 (0) 0 70/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

FATTY ACIDS, C14-18 AND C16-18 UNSATURATED, TREATED WITH MALEIC ACID

ANHYDRIDE MALÉIQUE ; N°CAS : 108-31-6

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans disposition.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.
Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49 ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids : $\geq 10 - < 20$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46 ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

DIOXYDE DE TITANE ; N°CE : 236-675-5; N°CAS : 13463-67-7

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 (Inhalation)

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 012119486136-34 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 2,5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ÉTHYLBENZÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489370-35 ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

FATTY ACIDS, C14-18 AND C16-18 UNSATURATED, TREATED WITH MALEIC ACID ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976378-19-0000 ; N°CE : 288-306-2

Poids : $\geq 0,1 - < 0,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

ANHYDRIDE MALÉIQUE ; N°CE : 203-571-6; N°CAS : 108-31-6

Poids : $\geq 0,001 - < 0,1$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Resp. Sens. 1 ; H334 STOT RE 1 ; H372 (Inhalation) (voies respiratoires) Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1A ; H317 EUH071

Limites de concentrations spécifiques

: Skin Sens. 1A ; H317: C $\geq 0,001$ %

Indications diverses

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Indications diverses

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Acide fort Base forte Comburant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Voir les informations fournies par le fabricant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur limite : 500 ppm / 1210 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

Version : 20.06.2019
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur limite : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur limite : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019
ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur limite : 200 ppm / 884 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur limite : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration : > 10 min Voir les informations fournies par le fabricant.

Épaisseur du matériau des gants : 0,7mm

Modèles de gants recommandés : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Remarque : Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Caractéristiques exigées : antistatique.

Matériel recommandé : Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur

comme: Solvants/Dilutions

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	35	°C	
Point éclair :		<	21	°C	
Limite inférieure d'explosivité :		=	0,6	Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :		=	15	Vol-%	
Pression de vapeur :	(50 °C)	<	1100	hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1,4	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	>	90	s	DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx). suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë Aucune information disponible.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres recommandations de traitement des déchets

Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : 640D · LQ 5 I · E 2 · ADR : III (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 2 · IMDG 2.3.2.2 (Groupe d'emballage III <= 450 l)
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Valeur COV : 426 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	L'inhalation est supposée être cancérigène.
H372	EN CAS D'INHALATION: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752
Mise à jour : 27.10.2023
Date d'édition : 27.10.2023

Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
